



MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DE VEHICULES

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES (CCATP)

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE n° 2026-8755-004

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5
du Code de la commande publique)

Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de véhicules de type 'utilitaires' destinés à l'agence travaux de l'Office National des Forêts, direction territoriale Midi-Méditerranée (PACA-Occitanie).

Pouvoir adjudicateur

Office National des Forêts
Direction territoriale Midi-Méditerranée
Agence Travaux
505 rue de la Croix Verte – CS 74208 – 34094 MONTPELLIER cedex 5
SIRET 66204311601305

Personne signataire de l'accord-cadre

La personne signataire de l'accord-cadre est M. Bertrand Raffaitin, Directeur Territorial par intérim de l'Office National des Forêts Midi-Méditerranée.

1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, Direction Territoriale Midi-Méditerranée, établissement public à caractère industriel et commercial immatriculé sous le numéro unique d'identification SIRET 662 043 116 01305 dont le siège est : 505 rue de la Croix Verte - CS 74208 - 34094 Montpellier cedex 5.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

M. Thierry BONNAURE
Directeur de l'Agence travaux ONF Midi-Méditerranée
Téléphone : 04 99 77 29 20- Email : thierry.bonnaure@onf.fr

1.3. Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret relatif aux marchés publics (nantissements ou cessions de créances)

Mme Catherine LEPETIT
Agent Comptable Secondaire de la direction territoriale ONF Midi Méditerranée.
Téléphone : 06 11 77 30 80 – Email : catherine.lepetit@onf.fr

1.4. Service auprès duquel des renseignements d'ordre technique et administratif peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique est :

M. Vincent DUBOIS
Responsable Logistique de la direction territoriale ONF Midi Méditerranée
Téléphone : 06 12 53 26 67 - Email : vincent.dubois@onf.fr

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre administratif est :

Mme Sabrina LEBEAU
Responsable du pôle Achats de la direction territoriale ONF Midi Méditerranée
Téléphone : 06 09 31 14 29 - Email : sabrina.lebeau@onf.fr

1.5. Comptable assignataire des paiements

Mme Catherine LEPETIT
Agent Comptable Secondaire de la direction territoriale Midi Méditerranée.
Tel : 06 11 77 30 80– catherine.lepetit@onf.fr

2 CADRE DE LA CONSULTATION

2.1. Objet de la consultation

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture la fourniture et la livraison de véhicules de type 'utilitaires'. Les véhicules devront être livrés avec les spécifications techniques particulières propres à l'Office National des Forêts telles que précisées au cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP).

L'exécution de ce marché est régie par le Cahier des Clauses Administratives générales des Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS 2021).

2.2. Nomenclature

La référence à la nomenclature communautaire est la suivante :

34144700-5	Véhicules utilitaires
------------	-----------------------

3 CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

3.1. Forme de l'accord-cadre

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande en application des articles L.2162-1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et 14 du code de la commande publique.

3.1.1. Décomposition en lots

Ce marché porte sur 3 lots :

Numéro du lot	Objet	Montant maximum
Lot 1	Véhicule de type : Fourgon utilitaire de gabarit moyen (type L1H1 ou L2H1) de 6 à 7 m3	85 000€
Lot 2	Véhicule de type : Grand Fourgon utilitaire (type L2H1 max) de 9 à 11 m3	105 000€
Lot 3	Véhicule de type : Camionnette utilitaire de type benne 3.5T simple cabine avec coffre et ridelles + rehausses.	60 000€

Les véhicules sont destinés à un usage mixte route, piste carrossable et forestière.

3.1.2. Prestations similaires

En cas d'éventuels achats similaires le pouvoir adjudicateur pourra recourir aux modifications des marchés (art R.2194-1 à R.2194-9 du code de la commande publique), aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires (art R.2122-7 du code de la commande publique).

3.1.3. Prestations supplémentaires éventuelles et variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.2. Durée du marché et délais d'exécution

3.2.1 Durée du marché

La durée du marché s'étend à compter de la date d'émission du bon de commande du marché jusqu'au 31 décembre 2026. Les livraisons ne devant impérativement pas dépasser la date du 15 décembre 2026.

Le marché ne fera l'objet d'aucune reconduction.

L'émission des bons de commande ne pourra intervenir que pendant la durée de validité du marché.

3.2.2. Lieu d'exécution du marché

Les prestations objet du marché, seront exécutées en régions Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur.

3.4. Documents constitutifs du marché

En application de l'article 4-1 du CCAG-FCS, les documents contractuels constitutifs du marché sont, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement du titulaire et son annexe financière (devis détaillé + BPU complété) pour chaque lot ainsi que les éventuels avenants au présent marché ;
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) dont l'exemplaire original, conservé dans les archives de l'ONF, fait seul foi ;
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, désigné ci-après CCAG-FCS ;
- Les bons de commande émis dans le cadre du présent marché ;
- Le mémoire technique complété selon le cadre transmis.

A noter, le CCAG étant réputé connu par les opérateurs économiques, il n'est pas matériellement joint au dossier de consultation.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces dernières prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4 CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHE

Correspondants permanents

Le titulaire du marché ainsi que l'ONF désigneront respectivement un correspondant permanent et unique pour le suivi du bon fonctionnement et de la qualité logistique de l'accord-cadre.

Le correspondant unique pour l'ONF sera :

M. Vincent DUBOIS – Responsable Logistique Tél. : 06 12 53 26 67 - Email : vincent.dubois@onf.fr

4.1. Passation des commandes

L'adresse de livraison et l'adresse de facturation pourront être différentes et seront obligatoirement mentionnées sur le bon de commande.

4.2. Modalités de livraison

Le titulaire assurera, à sa charge et sous sa responsabilité, la livraison des fournitures aux adresses des services indiqués sur les bons de commande.

Les véhicules sont livrés, préparés muni d'une immatriculation définitive (plaques d'immatriculation posées) et pourvus avec 30,00€ de carburant dans le réservoir, clés en main. Ils doivent être à l'état neuf, en état de marche, conformes à la commande et aux spécifications demandées suivant les types de véhicules.

Les véhicules sont mis à la disposition des représentants de l'Office National des Forêts dans les délais prévus par le titulaire du marché chez le représentant agréé du constructeur le plus proche du service destinataire indiqué sur le bon de commande.

Le représentant avise le service destinataire de l'Office National des Forêts de la disponibilité du véhicule. Les opérations de vérification sont effectuées par le service destinataire conformément au chapitre IV du CCAG-FCS, visé à l'article 4.4 du cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières.

Chaque véhicule comprend à la livraison :

- une notice d'utilisation propre au véhicule concerné ;
- un carnet d'entretien propre au véhicule concerné ;
- la liste des garages agréés de la marque du véhicule.

4.3. Délais de livraison

Le titulaire de l'accord-cadre s'engage sur un délai de livraison des véhicules dans le cadre de son offre technique qui ne **pourra excéder 20 semaines et en aucun cas, être postérieur au 15 décembre 2026.**

Retards de livraisons

Tout retard de fourniture du bon de commande donnera droit à un report du même nombre de jours du délai de livraison.

4.4. Livraison - Vérification - Responsabilité

Les vérifications quantitatives et qualitatives des fournitures seront effectuées dans les locaux de l'ONF. La vérification quantitative portera sur le nombre d'éléments. En cas de livraison incomplète, celle-ci devra être complétée dans les 8 jours calendaires suivant le jour de la vérification.

La vérification qualitative portera sur la conformité des fournitures par rapport aux prescriptions techniques stipulées ainsi que la qualité technique apparente des fournitures livrées. En cas de non-conformité des fournitures livrées ou de fournitures défectueuses, celles-ci devront être remplacées dans les 8 jours calendaires suivant le jour de la vérification.

L'admission des fournitures sera prononcée conformément aux dispositions du CCAG FCS.

5 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le présent marché est composé de 3 lots qui prévoit la fourniture de plusieurs véhicules.

Tous les véhicules sont destinés à un usage mixte route, piste carrossable et forestière.

5.1. Spécifications communes aux différents véhicules (tous les lots) :

- Caractéristiques réglementaires :
 - o La masse en charge maximale admissible du véhicule doit être inférieure ou égale à 3,5 tonnes ;
 - o Le véhicule doit pouvoir être conduit par des titulaires du permis de conduire catégorie B ;
 - o Tous les véhicules doivent contenir les équipements réglementaires et obligatoires de sécurité pour les véhicules circulant sur le territoire national ;
 - o Tous les véhicules sont de couleur blanche ;
 - o Tous les véhicules doivent être équipés obligatoirement d'une roue de secours normale fixée (à l'intérieur ou à l'extérieur (dans ce cas elle devra être au moins soit bâchée soit pourvue d'un couvre roue), avec un cric à pied large et une clé en croix renforcée ;
 - o Tous les véhicules doivent être garantis au moins 2 ans avec kilométrage illimité (garantie pièces et main d'œuvre) ;

- o Tous les véhicules doivent être garantis au moins 3 ans pour la peinture avec kilométrage illimité ;
- o Tous les véhicules doivent être garantis au moins 6 ans contre la corrosion avec kilométrage illimité ;
- o Tous les véhicules doivent être livrés avec 70€ de carburant ;
- o Tous les véhicules doivent répondre à minima aux exigences EURO 6e des normes anti-pollution ainsi qu'aux exigences GSR 2 en termes de normes de sécurité. ;
- o Tous les véhicules sont livrés avec leur notice d'utilisation si disponible, sinon téléchargeable sur le site du constructeur ;
- o Tous les véhicules sont livrés avec le carnet d'entretien et la liste des garages agréés par la marque
- o La prestation d'établissement du certificat d'immatriculation du véhicule est comprise ;
- o Tous les véhicules sont livrés avec des plaques d'immatriculation conformes à la réglementation (avec le numéro du département et le logo de la région ou le véhicule est livré) ;
- o Certificat qualité de l'air Crit'Air expédié à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation.

- Equipements de sécurité

- o ABS avec répartiteur électronique de freinage ou équipement similaire ;
- o Airbags frontaux et latéraux conducteur et passager avant ;
- o Anti-démarrage électronique ou tout autre système sécurisé ;
- o Appuis – tête avant réglables en hauteur ;
- o Avertisseur de somnolence et de perte d'attention du conducteur ;
- o Barres de renfort dans les portes avant ;
- o Ceintures de sécurité 3 points avec prétensionneur ou limiteur d'effort ;
- o Climatisation manuelle ou automatique ;
- o Colonne de direction rétractable en cas d'accident ou système similaire ;
- o Coque à zones de déformation programmée en cas d'accident ou système similaire ;
- o Deux gilets fluorescents en norme UNI/471-2004 homologué, avec un marquage CE apposé ;
- o Deux triangles signalisation homologué avec un marquage E 27 R apposé ;
- o Enregistreur de données d'événements aussi appelé "boîte noire" ;
- o ESP ou système similaire ;
- o Prise pour faciliter l'installation d'un éthylomètre antidémarrage ;
- o Freinage automatique d'urgence ;
- o Limiteur et régulateur de vitesse obligatoire : un système d'Adaptation Intelligente de la Vitesse (AIV) ;
- o Ordinateur de bord avec indication d'autonomie carburant ;
- o Projecteurs antibrouillard ;
- o Radar de recul ou/et caméra de recul ;
- o Sonde ou capteur de température extérieure avec alerte au verglas au tableau de bord ou logo ;
- o Système Bluetooth ;
- o Système de surveillance de la pression des pneus avertissant le conducteur en cas de perte de pression ;
- o Système E-Call d'appel d'urgence ;
- o Voyant d'alerte et/ou alarme de bouclage de ceinture conducteur et passager.

- Equipements de base

- o Autoradio avec deux hauts parleurs et antenne extérieure ;
- o Boîte à gants fermée ;
- o Bouchon antivol de carburant ou tout autre système sécurisé ;
- o Compte-tours ;
- o Direction assistée ;
- o Fermeture centralisée des portes ;
- o Freins à disques sur les roues avant ;
- o Rétroviseurs extérieurs dégivrables et réglables de l'intérieur (réglage électrique ou manuel) ;
- o Siège conducteur réglable en hauteur et en longueur ;
- o Sur-tapis de sol caoutchouté ou PVC aux places avant ;
- o Véhicule tolé ;
- o Vitres avant électriques ;
- o Volant réglable en hauteur.

- Mode de calcul de la garde au sol des véhicules
 - o Elle doit être mesurée en millimètres
 - o Hauteur entre l'asphalte et la plaque de protection carter
 - o Hauteur entre l'asphalte et le point le plus bas du bouclier avant
 - o Véhicule sur route goudronnée
 - o Pneus gonflés à froid en charge normale avec :
 - ☐ un poids de 75kg au niveau du siège conducteur
 - ☐ 100 kg dans l'espace de chargement
 - o Réservoir de carburant mi plein

Lot 1 : Fourgon utilitaire de gabarit moyen de 6 à 7 m3 (L1H1 ou L2H1)

Motorisation et transmission :

- Puissance administrative : 13 CV maximum ;
- Puissance DIN : 110 ch à 150 ch ;
- Modèle Diesel - Cylindrée : de 1500 à 2000 cm³ ;
- Le véhicule doit être équipé d'une motorisation diesel injection (HDI, TDI, JTD DCI ...) ;
- Le véhicule doit être équipé d'une boîte de vitesse automatique ;
- Véhicules 4 roues motrices + rehausse des suspensions (garde au sol de 170mm minimum) ;
- Le véhicule doit être entièrement tôle.

Capacités de chargement et dimensions

- La garde au sol doit être de 170mm minimum ;
- Le volume utile du compartiment de chargement doit être de 6 m3 minimum ;
- La Charge Utile du véhicule doit être de 750 kg minimum.

Equipements de sécurité active et passive complémentaires

- Projecteurs antibrouillard avant ;
- Extincteur norme ABC à poudre 2kg.

Equipement de base

- Attelage mixte avec faisceau ;
- Batterie renforcée ou double ;
- Bavettes arrière ;
- Ecrous antivol sur chaque roue avec un jeu de deux douilles ;
- Plaque de protection carter moteur et boîte en acier 2mm ou alu 6mm, forme ski ;
- Pneus utilitaires renforcés 3PMSF ;
- 3 places à l'avant avec siège conducteur indépendant et banquette passager deux places ;
- Siège conducteur muni d'une suspension indépendante de type confort ou similaire permettant en outre le réglage en hauteur ;
- Espace de chargement tôle ;
- Eclairage LED dans l'espace de chargement ;
- Séparation étanche entre cabine et espace de chargement ;
- Porte latérale droite coulissante dans l'espace de chargement ;
- Portes arrière tôle à ouverture latérale ;
- Au moins 4 anneaux d'amarrage au plancher ;
- **Système d'aération dans l'espace de chargement comprenant 1 aérateur mécanique au plafond et 1 grille d'aération dans une porte arrière ;**
- Habillage de protection bois (plancher, panneaux latéraux, portes, passages de roues).

Lot 2 : Grand fourgon utilitaire de 9 à 11 m3 (L2H1 maximum)

Motorisation et dimensions :

- Puissance administrative : 13 CV maximum ;
- Puissance minimale DIN : 150 ch à 190 ch ;
- Modèle Thermique - Cylindrée : de 1500 à 3000 cm³ ;
- Le véhicule doit être équipé d'une motorisation diesel injection (HDI, TDI, JTD DCI ...) ;
- Le véhicule doit être équipé d'une boîte de vitesse automatique ;
- Véhicules 4 roues motrices + rehausse des suspensions (garde au sol de 200mm minimum) ;
- Le véhicule doit être entièrement tôle.

Capacités de chargement et dimensions

- La garde au sol doit être de 300 mm minimum ;
- Le volume utile du compartiment de chargement doit être de 9 m³ minimum ;
- La Charge Utile du véhicule doit être de 1000 kg minimum.

Equipements de sécurité active et passive complémentaires :

- Projecteurs antibrouillards avant ;
- Extincteur norme ABC à poudre 2kg ;
- Kit de balisage de surface avant, arrière et latéral homologué de classe 2.

Equipement de base

- Attelage mixte avec faisceau ;
- Batterie renforcée ou double ;
- Bavettes arrière ;
- Ecrous antivol sur chaque roue avec un jeu de deux douilles ;
- GPS intégré cartographie France ;
- Plaque de protection carter moteur et boîte en acier 2mm ou alu 6mm, forme ski ;
- Pneus utilitaires renforcés 3PMSF ;
- Siège conducteur muni d'une suspension indépendante de type confort ou similaire permettant en outre le réglage en hauteur ;
- 3 places à l'avant avec siège conducteur indépendant et banquette passager deux places ;
- Séparation étanche entre cabine et espace de chargement ;
- Espace de chargement tôle ;
- Porte latérale droite coulissante dans l'espace de chargement ;
- Portes arrière tôle à ouverture latérale ;
- Eclairage LED dans l'espace de chargement ;
- Au moins 4 anneaux d'amarrage au plancher ;
- **Système d'aération dans l'espace de chargement comprenant 1 aérateur mécanique au plafond et 1 grille d'aération dans une porte arrière ;**
- Habillage de protection bois : plancher : contreplaqué 9mm / 7plis minimum avec film antidérapant.
Parois et panneaux de portes : contreplaqué 4mm minimum brut.

Lot 3 : Camionnette utilitaire type benne 3.5 T simple cabine avec coffre et ridelles + rehausse

Motorisation et dimensions :

- Puissance administrative : 13 CV maximum ;
- Puissance minimale DIN : 150 ch à 190ch ;
- Modèle Thermique - Cylindrée : de 1500 à 3000 cm³ ;
- Le véhicule doit être équipé d'une motorisation diesel injection (HDI, TDI, JTD DCI ...) ;
- Véhicules 4 roues motrices ;

- Le véhicule doit être équipé avec une monte pneumatique simple à l'essieu arrière (une roue par côté), les configurations à double monte (roues jumelées) étant exclues ;
- Le véhicule doit être équipés d'une boîte manuelle avec 5 vitesses minimum + une marche arrière ;
- Le véhicule doit être équipé d'un embrayage renforcé.

Capacités de chargement et dimensions

- Benne acier basculante de 3100mm minimum de longueur et 1900mm de largeur minimum ;
- Anneaux d'arrimage soudés en fond de benne ;
- Réhausse de ridelles amovibles en aluminium pleines et hautes, avec porte échelle plein ;
- La Charge Utile doit être à minima de 1400kg ;
- La garde au sol doit être de 300 mm minimum.

Equipements de sécurité active et passive complémentaires :

- Projecteurs antibrouillards avant ;
- Extincteur norme ABC à poudre 2kg.

Equipement de base

- Attelage mixte avec faisceau ;
- Batterie renforcée ou double ;
- Bavettes arrière ;
- Ecrous antivol sur chaque roue avec un jeu de deux douilles ;
- GPS intégré cartographie France ;
- Plaque de protection carter moteur et boîte en acier 2mm ou alu 6mm, forme ski ;
- Pneus utilitaires renforcés 3PMSF ;
- Siège conducteur muni d'une suspension indépendante de type confort ou similaire permettant en outre le réglage en hauteur ;
- 3 places à l'avant avec siège conducteur indépendant et banquette passager deux places ;
- Coffre en aluminium avec double porte - Le coffre doit fermer à clé.

6 PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

6.1. Unité monétaire

L'unité monétaire du marché est l'euro.

6.2. Forme et contenu des prix

Le présent marché est traité à prix unitaires.

Les prix sont détaillés dans l'annexe financière à l'acte d'engagement (devis détaillé, option comprises fourni par le candidat et BPU/DQE complété).

Les prix de règlement de chaque commande sont déterminés en affectant aux quantités commandées, les prix unitaires décrits.

Tous les prix sont exprimés hors TVA.

Le cas échéant, les frais et taxes liées à l'immatriculation du véhicule seront mentionnés à part.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les fournitures ainsi que tous les frais afférents aux prestations prévues dans le présent marché. Ils s'entendent **livraison incluse**.

6.3. Actualisation des prix

Les prix sont fermes.

6.4. Modalités essentielles de paiement

6.4.3. Facturation

Les demandes de paiement seront envoyées de façon impersonnelle à l'ONF **de façon dématérialisée** par l'intermédiaire de la plateforme CHORUS

Les factures comportent les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- le numéro du présent marché : **2026-8755-004** ;
- les références du bon de commande afférent : 4500XXXXX
- le nom du service destinataire ;
- le détail des prestations réalisées, objet de la facturation ;
- la ou les dates de livraison si elle est connue du titulaire au moment de la facturation ;
- les prix HT, TTC et la TVA ;
- les modalités de règlement (référence du compte postal ou bancaire du titulaire) ;
- la date d'établissement de la facture.

Les factures ne respectant pas ce formalisme seront refusées par l'ONF.

Le titulaire ne pourra émettre les factures qu'à partir d'un seul numéro de SIRET, identifié dans l'encart « C1 - Identification et engagement du candidat » de l'acte d'engagement.

6.4.4. Transmission des factures

En application des dispositions de l'article L.2192-1 du Code de la commande publique, la transmission des factures s'effectue obligatoirement de manière électronique et sécurisée via le portail CHORUS Pro disponible à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Les informations nécessaires pour le portail Chorus Pro sont les suivantes :

Numéro de marché : Marché enregistré dans le logiciel SAP, sous format 460000XXXX.

Numéro d'engagement juridique : Bon de commande crée dans SAP et signé par l'ONF sous format 4500XXXXX.

Numéro d'identification : 66204311601305

Numéro de service exécutant : Ce numéro n'existe pas pour l'ONF.

6.4.5. Délai global de paiement

Le paiement des sommes dues au titulaire du marché sera effectué par le comptable assignataire de l'ONF par virement sur le compte bancaire ou postal du titulaire qui fournira un relevé d'identité bancaire du compte sur lequel seront effectués les paiements.

Le délai global de paiement du présent marché est fixé à 60 jours conformément aux dispositions du titre IV de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Ce délai court à compter de la date de réception de la facture.

Le délai global de paiement sera automatiquement suspendu :

- si le Titulaire adresse sa demande de paiement à une autre adresse que celle fixée à l'article "facturation" du présent marché,
- si la facture comporte des prix différents de ceux prévus au marché ou des erreurs ou incohérences ne permettant pas son règlement,
- si le contrôle de la prestation prévu dans le présent CCATP n'a pas donné lieu à une admission.

Dans ce cas, une notification sera faite au Titulaire précisant les motifs s'opposant au paiement et les justificatifs complémentaires à fournir.

Le délai global de paiement est alors suspendu jusqu'à la remise de la totalité des justifications réclamées.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre, de plein droit, le versement d'intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le retard de paiement donne également lieu au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant ci-dessus, le Titulaire peut demander au représentant du pouvoir adjudicateur une indemnisation complémentaire, sur justification.

6.4.6. Nantissement ou cession de créance

Le Titulaire pourra céder ou nantir sa créance, en partie ou en totalité, dans le respect des dispositions prévues par les articles R.2191-46 à R.2191-63 du code de la commande publique.

7 PENALITES

Toute infraction à l'une ou l'autre des conditions générales ou particulières spécifiées au CCATP est constatée par un rapport spécial de l'ONF et sanctionné dans le cadre des dispositions prévues au Cahier des Clauses Administratives Générales aux marchés de Fournitures Courantes et Services.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer les pénalités décrites ci-après.

7.1. Délai de rétractation

Afin d'éviter les désengagements tardifs et préjudiciables à la bonne organisation des chantiers, au-delà d'un délai de rétractation de 15 jours à compter de la réception de la notification du marché, une pénalité sera réclamée au fournisseur en cas de non-possibilité de fourniture dans les conditions initiales. Son montant sera calculé sur la base de la différence de prix entre l'offre initiale et le prix retenu lors de la nouvelle consultation si ce dernier est supérieur.

7.2. Pénalités de retard

Il sera fait application de l'article 14 du CCAG-FCS, lorsque le délai contractuel de livraison est dépassé par le fait du titulaire du marché.

Les retards imputables à des faits ne pouvant être contrôlés par le titulaire tels que grèves, des accidents au cours du transport, des émeutes, des cataclysmes ne pourront être retenus à son encontre et un sursis d'exécution ou une prolongation de délai sera automatiquement accordé(e) au titulaire pour une durée égale au retard imputable à l'établissement.

7.3. Modalités de mise en œuvre

Quelle que soit la cause des pénalités, pour fournitures défectueuses, non conformes, manquantes ou pour retard de livraison ou de réalisation des prestations, les réactions et toutes mesures modifiant les prix des soumissions seront retenues sur les factures suivantes.

Si elles n'étaient pas appliquées dans ces conditions, l'ONF pourrait les recouvrer par toutes voies de droit. Les pénalités sont cumulables.

Si le titulaire se trouve dans l'impossibilité de respecter les délais contractuels, il lui incombe de signaler au représentant du pouvoir adjudicateur avant l'expiration de ces délais, les causes n'étant pas de son fait et qui font obstacle à l'exécution du marché.

8 DROIT, LANGUE

Les dispositions qui ne sont pas expressément prévues par le présent CCATP seront réglées conformément aux prescriptions du Code de la Commande Publique et du CCAG applicable aux marchés de fournitures courantes et services.

Lorsqu'ils n'auront pu faire l'objet d'un règlement amiable entre les parties, les litiges survenus à l'occasion de l'exécution du présent marché seront de la compétence exclusive des juridictions administratives dans le ressort duquel le présent marché est exécuté.

En cas de litige, le droit français est seul applicable.

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français. Les documents rédigés en langue étrangère sont néanmoins acceptés s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (tribunaux français ou tribunaux du pays du candidat) et dont le nom et l'adresse seront indiqués. Tous les courriers adressés à l'ONF doivent également être rédigés en français.

9 ASSURANCE

Le titulaire du marché doit avoir souscrit un contrat d'assurance qui demeurera en cours de validité pendant la durée d'exécution du marché, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels causés au personnel de l'ONF ou à des tiers, à ses biens et aux biens appartenant à l'ONF ou à des tiers à l'occasion des prestations, objet du marché.

Le titulaire s'engage à souscrire une assurance suffisante et doit produire à toute demande de l'ONF une attestation mise à jour de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie.

10 PROTECTION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Titulaire doit se conformer strictement :

- aux lois, décrets, circulaires, et autres textes réglementaires se rapportant à l'emploi des travailleurs étrangers en situation irrégulière et aux règles d'emploi d'un salarié dans le secteur public,
- aux textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de sécurité sociale, législation du travail, législation fiscale.

11 PIECES ET ATTESTATIONS A FOURNIR

Conformément aux dispositions de l'article 51-II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, des articles L8222-1 à L8222-3, R8222-1 du code du travail, le Titulaire est tenu de produire tous les six mois et ce, de la notification jusqu'à la fin de l'exécution du marché, l'ensemble des documents exigés au titre des articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du travail.

Les documents seront à adresser par téléchargement à la société ACTRADIS en charge de la collecte des documents exigés au titre de la lutte contre le travail dissimulé. Téléchargement sur le site : www.actradis.fr

12 RESILIATION DU MARCHÉ

Le présent marché est résiliable dans les conditions prévues aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

Conformément à l'article 45 du CCAG-FCS, le représentant du pouvoir adjudicateur peut faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues au marché, aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui, par sa nature, ne peut souffrir aucun retard, soit en cas de résiliation du marché prononcée aux torts du titulaire.